SudSafran-SaintMedard
vendredi 29 octobre 2021 13:24
Lettre d'information SUD 29 Octobre 2021

Lettre d'information SUD du 29 Octobre 2021

***ARIANEGROUP** (Etablissements de Saint Médard)*

Rupture Conventionnelle Collective épisode 2

A la question posée :« Que se passe-t-il pour la personne qui n'a pas retrouvé de poste en interne et qui ne souhaite pas partir ? »

La direction répond « je ne sais pas ».

Pour rassurer le personnel , il y a une communication autour de l'accord de Rupture conventionnelle collective et qui fait état de l'absence de licenciement dans le cadre de sa mise en place.

Tout le problème est ce qu'il advient **après** les échéances négociées dans l'accord.

A ce sujet , la direction , muette, laisse planer une menace malsaine pour pousser le personnel à chercher un autre travail .

Cette méthode pousse le personnel à faire lui-même son plan de licenciement.

Le cynisme de la direction semble être sans limite.

Si la direction a l'intention de licencier elle devrait le dire et l'assumer !!!

Le seul accord qui nous semblerait acceptable serait un accord excluant tout licenciement et sans échéance. Si la direction refuse de s'y engager , au moins, les choses seront claires.

Extrait des « Liaisons Sociales » du 04 octobre 2021 sur les RCC :

*« Certains accords ne précisent pas la durée d'engagement de maintien de l'emploi, qui est, dans ce cas, **calée** sur la durée de **mise en œuvre** de la **RCC**. D'autres vont au-delà et fixent une date d'engagement de maintien de l'emploi **postérieure** à la fin de la **mise en œuvre** du dispositif. »*

La direction a démarré avec des propositions 3 fois inférieures à l'accord d'incitation au départ qui se terminait en Octobre concernant les aides à la création d'entreprise (20 000 € au lieu de 60 000 €) .

Comment peut-on prendre au sérieux sa volonté d'accompagner des volontaires ???

Dans les accords existants répertoriés dans les « liaisons sociales », il existe des indemnités allant jusqu' « *à 100 000 € »* pour *« une ancienneté de 26 ans ou plus»* ou bien un autre accord avec *« un plancher de 70 000 € brut et un plafond de 300 000 € brut. »*

Nous tenons à rappeler que les justifications de ce plan de licenciement déguisé reposent sur un mensonge.

Les gains de rentabilité qui en résulteront sont totalement dérisoires en comparatif des moyens nécessaires que seuls des Etats peuvent octroyer pour être concurrentiel sur le marché mondial de l'industrie spatiale.

Réduire les coûts de recherche, détruire les savoir-faire et baisser la masse salariale ne poursuit aucun autre objectif que de verser le maximum de dividendes à des gros actionnaires.

Comment nous faire avaler de telles fables en versant 166 M€ de dividendes dans le même temps ???

Ceux qui ont le pouvoir n'ont pas d'autre stratégie que le pillage de l'industrie à court terme.

Ils licencient et rendent malades les salariés et sont couverts de leurs responsabilités pénales en faisant faire des pseudo-analyses de

risques et autres conduites du changement , conseillés par des cabinets amis dont c'est le fonds de commerce et qui prennent leurs commissions au passage.

Quelques extraits du Bilan Social ArianeGroup 2020 permettent de voir les économies déjà réalisées sur le dos du personnel.

EFFECTIFS

ETP AG				Baisse 2019	2020	2018-2020
	2018	**2019**	**2020**			
CADRES	4012	3878	3880	134	+2	132
AM	128	122	114	6	8	14
TECH	1826	1786	1698	40	88	128
EMPL	284	262	233	22	29	51
OUV	626	595	547	31	48	79
Ouv/Empl	910	857	780	53	77	130
TOTAL	6876	6644	6472	232	172	404

ETP AG	% Baisse par CSP	% CSP /Total 2018	% CSP /Total 2020
CADRES	3,29%	58,35%	59,95%
AM	10,94%	1,86%	1,76%
TECH	7,01%	26,56%	26,24%
EMPL			
OUV			
Ouv/Empl	14,29%	13,23%	12,05%
TOTAL	5,88%		

Effectif Total en salariés (tps plein et partiels)		
2018	**2019**	**2020**
7 110	6 905	6 887

Masse salariale			
2018	**2019**	**2020**	**Baisse 2019**
414130596	405784257	392351509	-8346339

Promotions		
2018	**2019**	**2020**
206	241	216
19	24	20
239	235	221
40	37	28
109	100	60
613	637	545

10 + hauts salaires	Moyenne	Annuelle	Mensuelle
3 344 115 €		334 412 €	27 868 €

Moyenne /Salariés Participation 2020	1 772 €

Moyenne /Salariés Intéressement		
2018	**2019**	**2020**
3 629 €	3 070 €	2 014 €

Dépenses Formation Sécurité		
2018	**2019**	**2020**
750 728 €	675 342 €	589 031 €

% Masse Salariale Formation		
2018	**2019**	**2020**
4,20%	4,69%	3,64%

Nombre de personnes bénéficiaires d'un congé formation économique sociale et syndicale

2019	2020
54	27

Dans les dernières données de la direction locale, l'effectif de St Médard est descendu à 567 (au 30/09/2021)…Et contrairement aux éléments de langage de la direction envers les ouvriers pour éviter une mobilisation, c'est pourtant bien la catégorie la plus touchée par la baisse d'effectifs :

-23 depuis juillet.

-6 Cadres.
-2 AM.
-5 technicien(ne)s.
-2 Employé(e)s.
-8 Ouvriers.

…